

5^c.

Journal du Lot

5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Ces prix doivent être doublés pour l'édition quotidienne.

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départ. limitroph.	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédact. en chef

Les annonces sont reçues au bureau du Journal.

PublicitéANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RECLAMES (— d^e —)..... 75 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le « Journal du Lot » pour tout le département. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« Il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages !!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigü ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent. (Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)

Format illégalement imposé : N^o 150**VOIR NOS DÉPÊCHES EN 4^e PAGE**

LA SITUATION

L'agonie de l'Arménie. Les Turcs rentrent à Erzeroum. Aussitôt, de Constantinople, on annonce que les Arméniens ont persécuté les Musulmans ! On sait ce que prépare ce langage !... — Les Neutres et les raids sur les villes ouvertes. — L'Allemagne veut juguler le Danemark. — Le concours américain s'amplifie.

La trahison des Soviets a un pénible écho en Arménie. Les Turcs sont rentrés à Erzeroum. C'est une nouvelle agonie qui se prépare pour la malheureuse Arménie qui avait pu croire, un moment, à sa résurrection.

Voilà des siècles que le pauvre peuple est victime de tortures effroyables, de massacres systématiques. L'ère sanglante va renaître. En 1894, 1895, 1896, 30.000 Arméniens tombèrent sous le couteau ou la matraque des assassins d'Abdul-Hamid. En 1909, l'égorgeement fut plus effroyable encore.

Dix ans plus tôt, en 1898, l'empereur Guillaume s'était rendu en Turquie et en Palestine. Il était allé, sans doute, féliciter le tyran de Constantinople et l'encourager dans ses crimes... puisqu'il voyait, dans ces abominables persécutions, le moyen de préparer l'hégémonie teutonne. Le chapelain de Guillaume publia à cette époque, dans son journal de route, la cynique déclaration que voici :

« Nous avons besoin d'un empereur pieux jusque dans les os. Mais nous aurions peur dès que le sentiment religieux, au sens étroit, viendrait gêner le moins que ce soit la force d'action politique. La religion des rois, c'est une grande politique qui voit loin, juste et forte... Nous voyons dans la question arménienne et dans les massacres arméniens avant tout une question de politique turque intérieure. »

Et le triste personnage légitimait les crimes ottomans en affirmant que la Turquie était dans la nécessité de se défendre contre l'Arménie ! Il fallait à tout prix lier Constantinople à Berlin, en vue de l'avenir et, pour cela, Guil-

laume et son digne ministre de Dieu n'hésitaient pas à approuver les tueries arméniennes. Qu'importaient les milliers de cadavres sans cesse roulés par l'Euphrate, si la Turquie se prêtait aux desseins des Germains ?... Ces derniers ont, dans les massacres, une responsabilité que l'Histoire attestera.

Le carnage va donc recommencer. Cette fois, écrit la *Tribune de Genève*, on touche au but : le temps est proche où le dernier Arménien tâtera de la matraque.

« Seulement, cela vaut mieux, il faut un prétexte pour légitimer ces ultimes massacres. Qu'à cela ne tienne ! Après quoi, satisfait, le vieux Dieu acquiescera d'un signe. L'Agence Milli télégraphie donc de Constantinople à ses sièges que les Arméniens persécutent les Musulmans sans défense, violent les femmes, brûlent les enfants tout vifs dans les maisons, crèvent les yeux, ouvrent les gorges. La liste de leurs ignominies est telle que le Bureau de presse turc installé à Berne renonce pudiquement à en donner la liste complète. Bref ! le lapin arménien crucifie le carnassier turc. Nous comprenons ce langage. On l'a tenu avant tous les massacres. On sait ce qu'il prépare, on sait ce qu'il annonce. »

Ce n'était pas assez de préparer les nouvelles tueries, il fallait encore insulter les milliers d'Arméniens égorgés. C'était une œuvre digne des Barbares qui assassinent chez nous les femmes, les enfants et les civils inoffensifs.

Turcs et Allemands soulèvent le monde d'horreur, mais Lénine et Trotsky ne doivent pas être oubliés aussi. Ils ont bien mérité de l'Humanité !...

Au sujet des raids sur Londres et Paris, nous trouvons dans la *Tribune de Genève*, sous le titre :

Semailles de mort, moissons de haine, un excellent commentaire qu'on lira avec intérêt :

Pour la troisième fois en quelques semaines, les avions allemands sont venus semer dans Paris le meurtre, l'incendie et la destruction. Les sinistres pilotes prennent goût au massacre des femmes, des enfants et des civils. Ils ressemblent aux grands fauves des jungles qui ne se repaissent plus d'autre proie quand ils ont goûté de l'homme. Nous assistons là au développement logique des méthodes horribles, pratiquées dès le début de la guerre en Belgique, en Serbie et dans le nord de la France et qui en accumulant les cada-

vers d'innocentes victimes, les violations des conventions humanitaires et le mépris de toutes les susceptibilités de la conscience ont semé des moissons de haine qui lèveront longtemps aux étés de l'avenir. Les monceaux de ruines que dressent, sans se lasser, les bombes germanes resteront pendant des siècles comme une barricade entre l'Allemagne et ceux qui, neutres ou belligérants, croient encore à la valeur de la vie humaine et à l'intangibilité de principes souverains. Les morts de Paris, quelle réponse aux complices de ces crimes, aux prêcheurs d'une paix honteuse avec ceux qui envoient leurs gothas massacreurs en guise de colombes aux rameaux d'olivier.

Le peuple allemand, dont il n'y a plus à attendre un sursaut d'indignation, ne comprendra vraiment l'horreur d'une telle guerre que quand il aura éprouvé lui-même la dureté de représailles que le monde civilisé attend. La loi chrétienne du pardon ne s'applique plus ici. Christ a dit aussi : « A celui qui possède, il sera donné, à celui qui ne possède rien, il sera enlevé même ce qu'il a... » damnant par avance certains attentats pour lesquels il n'y a point d'absolution.

Répétons encore une fois que le 3 août 1914, les avions allemands, élargissant la série des attaques contre les populations désarmées, survolaient Paris et que depuis lors, le nombre de leurs exploits meurtriers a été tel que les plus pacifiques des hommes se sont étonnés de la longanimité des gouvernements alliés. L'opinion publique, même au delà des frontières des pays atteints, ne s'étonnera nullement des mesures de représailles qui pourront être prises. En France et en Angleterre, elle les réclame avec une véhémence qui dicte aux dirigeants, leur devoir.

Nous ignorons si c'est bien là le devoir de nos dirigeants, mais ce qui est hors de discussion, c'est que la guerre doit se poursuivre jusqu'à la pleine victoire des Alliés afin qu'on puisse, une bonne fois, couper les griffes et arracher les dents du monstre allemand. Il faut à tout prix empêcher le retour des horreurs actuelles !...

Un télégramme suisse nous apprend que les Allemands ont adressé un ultimatum au Danemark. C'est la suite inévitable de la campagne des pangermanistes.

Le *Nouveau Journal de Stuttgart* n'écrivait-il pas, ces jours-ci : « Le peuple allemand tout entier se tient

derrière son gouvernement et, d'accord avec lui, exige (*sic*) que le Danemark nous donne complète satisfaction. »

On sait de quoi il s'agit : L'*Igolz-Mendi*, navire espagnol capturé par un corsaire allemand, avait reçu un équipage de prise. Ce navire s'est échoué sur les côtes danoises. Conformément aux règles de droit international, l'équipage a été interné. Mais les règles ne sont pas applicables aux Barbares et Berlin entend obtenir que les marins allemands soient relâchés.

Aussi bien, l'Allemagne a de multiples raisons, d'après le *Temps*, pour exercer une pression sur le petit peuple :

1° Les élections danoises — qui auront une importance exceptionnelle pour la vie politique du pays — doivent avoir lieu le 18 avril. Le gouvernement de Berlin voudrait affirmer sa suprématie auparavant ;

2° L'Allemagne songe à organiser sous sa direction une confédération de la Baltique. Elle désire que le Danemark y adhère, ce qui pourrait entraîner, pense-t-elle, l'adhésion de la Suède ;

3° L'amirauté allemande est mécontente des accords aux termes desquels divers Etats neutres mettent une partie de leur flotte commerciale à la disposition des alliés, en échange de marchandises livrées par ceux-ci. Le gouvernement de Berlin voudrait faire un exemple aux dépens du Danemark, afin que les neutres effrayés renoncent à fournir du tonnage aux alliés.

Tout cela suffit-il pour que, dans un cas prévu, le droit international soit violé au profit des Germains ? Oui, répond Berlin.

Encore un incident qui prouve l'ineluctable nécessité d'abattre une nation qui n'a aucun respect pour les traités dès lors qu'ils lui sont défavorables.

Sur les fronts, rien de spécial à signaler si ce n'est l'intensité du duel d'artillerie qui s'étend à toute la ligne et qui permet de croire que l'action approche.

Il convient, d'ailleurs, d'attendre avec sérénité. Plus le temps passe, plus les Alliés sont certains d'infliger à l'ennemi une cruelle défaite. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'effort grandissant des Américains.

Le ministre de la guerre yankee vient de visiter un port français, transformé en importante base américaine. Cela signifie que les troupes d'Outre-mer arrivent de plus en plus nombreuses et que leur intervention dans le conflit sera bientôt un appoint formidable et décisif. Le silence voulu des communiqués, à ce sujet, ne doit pas impressionner le pays. Que ce dernier fasse confiance à nos dirigeants, un avenir prochain prouvera que cette confiance est justifiée.

A. C.

Notre riposte sur Coblentz

Selon des informations de source allemande, le raid sur Coblentz a eu des résultats terribles.

Depuis hier, la ville est entièrement isolée. On ne peut y entrer ou en sortir que muni d'un passeport spécial délivré par l'autorité militaire.

Deux grandes usines de munitions sont en flammes. Les pompiers sont impuissants, à cause des grandes quantités d'explosifs qui éclatent continuellement.

Préparatifs boches pour l'offensive ?

L'ennemi continue à accroître son

artillerie et en maints endroits les stocks de munitions ont été augmentés.

D'un autre côté, le flot des troupes allemandes, qui arrivait du front Est, a presque complètement cessé. L'ennemi est toujours très désireux de nous cacher ce qu'il fait. Les ordres les plus sévères sont donnés pour que les unités ne puissent être identifiées par nous ; par exemple, elles évacuent immédiatement leurs positions de première ligne dès qu'un raid de tranchées menace. Les soldats allemands doivent enlever tous leurs insignes avant de partir pour un raid.

On leur prend également tous leurs papiers et lettres.

L'Affaire Bolo

Bolo a signé son pourvoi en cassation.

Un rude coup au commerce allemand

Le Sénat américain a porté un rude coup au commerce allemand aux Etats-Unis, en votant à l'unanimité la loi Palmer qui donne le droit au gouvernement américain de saisir tous les biens possédés ou contrôlés par les Allemands aux Etats-Unis.

Les propriétés des Allemands qui vont être ainsi confisquées dépassent en valeur 5 milliards de francs.

Ces propriétés comprennent de nombreuses usines, brasseries, établissements industriels, et notamment les fameux docks de la Hambourg Amérique et du Nord Deutsche Lloyd à Hoboken.

Le kaiser prend les titres du tsar

Le Kaiser, après avoir pris l'avis du maréchal Hindenburg, aurait, assure-t-on, décidé de prendre certains titres qui appartenaient au Tsar.

Il sera proclamé grand-duc de Courlande, grand-duc de Lithuanie et prince d'Esthonie et de Livonie.

Il est également question de faire proclamer Guillaume II grand protecteur de la Finlande.

La Lithuanie indépendante

Le Landrat lithuanien qui, à diverses reprises, s'était prononcé en faveur d'une union avec l'Allemagne, a voté dans sa session du 16 février, une motion demandant l'indépendance absolue de la Lithuanie et fixant la capitale à Vilna.

La paix roumaine

On apprend de source bien informée que l'Autriche-Hongrie demande à la Roumanie que la nouvelle frontière entre les deux pays soit déterminée par une ligne allant de l'angle formé par les rivières Zbruz et Dniester (via Nowosielica) au fleuve Sereth. Cette ligne passerait le long de la ville Sereth et rejoindrait le Sereth à l'est de Suczawa dans la direction de Folticeni. De cette place elle irait au sud-ouest jusqu'aux crêtes des montagnes frontières.

Au Japon

Suivant des informations de Tokio, le gouvernement japonais statuerait incessamment sur les mesures à prendre pour assurer la protection nécessaire au matériel de guerre des alliés entreposé à Vladivostock.

Sur le front italien

(Officiel). — Au nord-ouest de Bezzeca, des groupes ennemis importants, qui des-

cendaient dans la vallée de Concel pour y capturer une de nos patrouilles en reconnaissance, ont été mis en fuite désordonnée.

Près de Laghi (Posina), une de nos patrouilles a provoqué une vive alerte dans la ligne adverse, rentrant ensuite indemne à son détachement.

A la source du torrent Ornica, d'autres patrouilles ont guetté deux patrouilles ennemies, qu'elles ont réussi à capturer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre discute le projet de loi tendant à faciliter la réhabilitation des condamnés militaires.

M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire demande le renvoi de la discussion qui est prononcé par 363 voix contre 143.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le régime de l'alcool.

M. Siegfried soutient un contre projet interdisant la vente de tout alcool titrant plus de 18 degrés. Ce contre projet est repoussé.

L'article portant le monopole de l'alcool à l'Etat est mis en discussion.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

SÉNAT

Séance du 14 mars 1918

Le Sénat discute le projet de loi relatif aux mesures contre les fraudes fiscales. Les 14 premiers articles sont adoptés.

Chronique locale

Et la crise continue

Et la crise du tabac dure toujours, et personne, même dans les milieux officiels de la tabagie, ne peut dire quand elle prendra fin.

Mais on soupçonne fort que ce manque de tabac soit voulu, non pas pour donner satisfaction aux ligues antitabagiques, mais pour permettre à l'Etat de liquider tous les vieux stocks de cigarettes et de cigares de luxe.

Et de fait, le besoin de fumer est si pressant que les cigarettes de luxe à 3 francs la boîte ou les cigares de choix réservés jusque-là aux banquiers et aux rentiers, sont achetés par le « vulgum pecus ». « Je veux fumer », et ceci dit, plus aucun tabac n'est cher.

Toutefois, il semble bien qu'à cette heure, les stocks de tabac de luxe soient presque épuisés : les fumeurs voudraient voir bientôt les débits achalandés de caporal ordinaire.

Car, il est certain que cette crise de tabac est préjudiciable également aux gérants des débits qui ne font plus que de maigres affaires, alors que leurs frais de location et d'entretien n'ont pas diminué depuis la guerre.

De même, cette crise n'est pas faite pour combler le budget de 10 milliards voté par les Chambres : le préjudice fiscal que supporte l'Etat est gros. Et puis les directeurs des services tabagiques ne se doutent peut-être pas que cette crise de tabac commence à avoir une conséquence qui, par la suite, pourra être d'une certaine gravité pour l'intérêt des deniers publics.

Les contrebandiers dont l'industrie florissait il y a quelque 30 ans, paraissent avec leurs stocks de tabac qu'ils vendent aujourd'hui presque ouvertement.

Et comme la pénurie des débits est

totale, les recettes des contrebandiers sont relativement bonnes. Une fois le pli donné, il pourrait être difficile, dans quelque temps, de supprimer radicalement ce commerce illicite.

Mais, pour une fois, les directeurs des manufactures ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes puisqu'aussi bien, ils ne veulent même pas informer le public des causes et de la durée de la crise tabagique.

Votes de nos députés

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif au régime de l'alcool, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie et Bécays.
M. Malvy absent par congé.

Mort pour la France

Parmi les militaires morts pour la France, nous relevons le nom de notre compatriote, le soldat Louis Cantagrel, originaire de Bagnac, mort le 16 janvier 1918, à l'hôpital de Roledoven, en Allemagne, où il était prisonnier depuis deux ans et interné au camp de Muiden ; il laisse une veuve et trois jeunes enfants.

Nous saluons la mémoire de ces regrettable compatriote et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Médaille militaire

Est décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme :

Echardour Marcel-André, soldat (active) au 7^e rég. d'infanterie 2^e compagnie de mitrailleuses : soldat mitrailleur d'un courage et d'un sang-froid à toute épreuve, ayant toujours fait vaillamment son devoir. A été grièvement blessé, le 23 janvier 1918, au cours d'un violent bombar-

dement. Une blessure antérieure. Une citation.

Croix de guerre

La croix de guerre a été attribuée à notre compatriote Auguste Delpech, de St-Denis-Martel.

Auguste Delpech a été blessé 2 fois.

Promotion

MM. Trézain, sergent, Gosselin et Fauré, aspirants au 7^e d'infanterie sont promus à titre temporaire au grade de sous-lieutenant et maintenus au corps.

Bourses des Lycées et Collèges

Jeudi ont eu lieu au Lycée Gambetta les examens pour les bourses des lycées et collèges de garçons

Voici la liste des candidats admis :

1^{re} série A : Gisquet, Hormière, Lagarde, Pont, Pradelle, Rollès, Simon, Seguy, Teyssède, Vernet.

1^{re} série B : Pagès.

2^e série A : Brunet, Delpech, Gaignebel, Soladié, Zacharie.

2^e série B : Lacaze.

3^e série A : Arbelot.

3^e série B : Meyer.

4^e série A : Gaubert.

4^e série B : Carla, Laborie, Rigal.

6^e série : Garrigue.

6^e série D : Bessat.

Association des mutilés

Les membres de l'Association des mutilés sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 17 mars à 13 heures 1/2 dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Ordre du jour : Le Congrès de Lyon et la situation des mutilés.

Le bureau se réunira le matin à 10 h. 1/2.

Changement de foire

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer le public que le 1^{er} avril étant un jour férié, la foire qui était fixée, à ce jour, aura lieu l'avant veille, c'est-à-dire le samedi 30 Mars 1918.

CARLIN, adjoint.

Qui l'a trouvé !

Un réfugié qui devait quitter Cahors pour se rendre dans l'Oise a perdu son porte-monnaie dans lequel se trouvaient de l'argent, un permis de circuler, et divers papiers.

Prière de rapporter ce porte-monnaie au bureau de police.

Mme BOGAERT, allées Fénélon, Cahors

Leçons de piano

excellente méthode

Musique classique et de genre

S'adresser Librairie Louis.

A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur éviterons bien des souffrances. Cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 35 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Gravures anciennes Achèterai gravures anc. noir et coul. Livres anc. et belles reliures. Ecr. AY, Agence Havas, Bordeaux.

ETUDE

de M^e Pierre DESPRATS,

licencié en droit,

avoué à Cahors,

rue du Portail-Alban, n° 40

Successeur de MM^e Tassart et Mazières.

PURGE

D'hypothèques légales

Décret du 17 juin 1916

A Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors.

Monsieur Louis Couture, propriétaire, demeurant à Cambou, commune d'Albas, ayant pour avoué M^e Desprats ou quoi que soit M^e Mazières, son suppléant, a l'honneur de vous exposer : que suivant acte retenu par M^e Mourguès, notaire à Albas, les vingt-trois et vingt-huit Janvier mil neuf cent quatorze, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit février de la même année, volume 1299 Numéro 23, il a acquis de : 1^o Jean-Baptiste Couture, facteur des postes et 2^o dame Marie Bergon, sa mère, veuve de Benjamin Couture, tous les deux demeurant ensemble à Libourne (Gironde), rue de Lyon, N° 141 ; 3^o Adrien David, et 4^o dame Angèle Bousquet, son épouse en deuxième noces, de lui assistée et autorisée, propriétaires, demeurant ensemble à Castelfranc. — I un article en nature de terre labourable, vigne et rivage,

situé à la Grave, commune d'Albas, confrontant avec l'acquéreur, Boudet, Salaeroux, Barriéty, Bouyssot, Brassac et Boudet, avec explication qu'il existe entre les propriétés Brassac et Boudet un chemin de servitude pour les vendeurs et l'acquéreur, lequel chemin sera désormais propriété exclusive de l'acquéreur ; — II une vigne située à Cambou, même commune d'Albas, confrontant ruisseau, Fraysse, Bouyssot et l'acquéreur ; — III un article en nature de friche, bois et vigne, situé à La Lambrette, commune d'Albas, confrontant Madame Paul Constans, Eliacin Constans et autres, et IV un article en nature de bois et friche, situé à Combet de Craysac, commune d'Albas ou commune de Luzech, confrontant Barriéty, Couture de Ciret et autres.

Que cette vente a été faite pour le prix, en sus des charges, de trois mille francs, payé et quittancé dans l'acte ;

Qu'il est dit dans cet acte que Jean-Baptiste Couture, l'un des vendeurs est marié avec Marie-Justine Vinnac ;

Que l'exposant, voulant purger l'hypothèque légale de la dame Vinnac épouse Couture sur les immeubles par lui acquis, a accompli les formalités requises ; qu'à cet effet une expédition dudit acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors le dix-neuf mai mil neuf cent quatorze, et que l'expédition de l'acte de dépôt qui a été dressé a été notifiée par exploits tant à Monsieur le Procureur de la Répu-

blique à Cahors qu'à la dame Vinnac épouse Couture et à ce dernier pour l'autorisation, à la date des quinze octobre et vingt-quatre et vingt-sept novembre mil neuf cent quatorze ;

Mais que le délai imparti par les articles 2194 et 2195 du Code civil en cette matière se trouve, comme tous autres délais, suspendu par l'effet des dispositions du décret du 10 août 1914, et qu'il importe à l'exposant d'obtenir la reprise du dit délai, conformément au décret du 17 juin 1916 ;

Pourquoi l'exposant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, lui donner acte de la présentation de sa requête, et l'autoriser à remplir les formalités requises par l'article 1^{er} § 2 du décret du 17 juin 1916, avant de statuer sur la reprise des délais sollicitée par lui.

Sous toutes réserves. Et le rez justice.

Cahors, le 26 février 1918.
Le suppléant de M^e DESPRATS.

Signé : MAZIÈRES.

Nous Président, vu la requête qui précède, les faits y exposés et les pièces à l'appui, vu le décret du 17 juin 1916, donnons acte au sieur Louis Couture de la présentation de sa requête et l'autorisons à remplir les formalités exigées par le décret susvisé, avant qu'il soit par nous statué sur la reprise des délais sollicitée.

Donné à Cahors le 26 février 1918.

Signé : F. GRIMAL.

Nous Président du Tribunal civil de Cahors, vu la requête à nous présentée le 26 février 1918, notre ordonnance du mé-

me jour et les dispositions du décret du 17 juin 1916.

Attendu que les formalités prescrites par ledit décret ont été remplies en vue de la reprise des délais de purge d'hypothèque légale,

Autorisons la reprise des délais de la procédure de purge de l'hypothèque légale de dame Marie-Justine Vinnac, épouse de Jean-Baptiste Couture, sur les immeubles acquis par Louis Couture suivant acte retenu par M^e Mourguès, notaire à Albas, les vingt-trois et vingt-huit janvier 1914 ; réservons à toute personne intéressée le droit de former, suivant les prescriptions dudit décret, opposition à cette reprise des délais ; et ordonnons l'insertion de la présente ordonnance à la diligence de Louis Couture, acquéreur dans un journal d'annonces légales.

Délivré au Palais de Justice à Cahors le treize mars mil neuf cent dix-huit.

Le Président,
Signé : F. GRIMAL.

Nota. — Toute personne intéressée pourra, dans le mois qui suivra la présente insertion, former opposition à la reprise des délais par simple lettre recommandée adressée au greffier du Tribunal civil de Cahors.

Pour insertion,
Le suppléant de M^e DESPRATS
avoué.

Signé : MAZIÈRES.

NOS DÉPÊCHES

COMMUNIQUÉ DU 14 MARS (22 h.)

Paris, 14 mars, 23 h.

Rien à signaler, en dehors d'une légère activité d'artillerie de part et d'autre en Champagne, dans les régions des Monts, dans les Vosges, à l'est de Saint-Dié et dans la région de l'Hartmannswillerkopf.

Au cours de la journée, trois appareils allemands ont été abattus par nos pilotes.

Il se confirme que, dans la journée du 9 mars, le sous-lieutenant Madon a abattu deux avions allemands.

Notre aviation de bombardement a effectué plusieurs sorties. Neuf mille huit cents kilos de projectiles ont été lancés sur les gares, usines et terrains d'aviation de la zone ennemie.

SUR LE FRONT ANGLAIS

Londres, 14 mars, 22 h. 50.

Au cours d'un engagement entre les Australiens et une forte patrouille ennemie vers le canal d'Ypres à Comines, nous avons fait, la nuit dernière, vingt-sept prisonniers, en ne subissant que des pertes légères.

Les Australiens ont, en outre, exécuté avec succès, cette nuit, des coups de main à l'ouest d'Houten et vers Gaapard, est de Messines. Ils ont fait, sur ces deux points, un certain nombre de prisonniers et infligé des pertes à l'ennemi.

Activité de l'artillerie allemande, au cours de la journée, entre les premières lignes et les lignes arrière, sur tout le front de Vermelles au sud d'Armentières. Pendant ce bombardement, un fort détachement ennemi tenta, à la faveur d'un nuage de fumée, de pénétrer dans nos tranchées. Il fut rejeté par le feu des troupes portugaises.

Activité de l'artillerie allemande supérieure à la normale, aujourd'hui, à l'est d'Ypres.

Nos pilotes ont pu de nouveau montrer hier une grande activité et poursuivre les opérations de reconnaissance, de bombardement, de réglage et de photographies des jours précédents. Ils ont jeté sept cents bombes sur des cantonnements de repos, des dépôts de munitions et sur les voies de garage de Courtrai et de Denain. Ils ont, en outre, attaqué un champ d'aviation d'où quelques-unes, des escadrilles ennemies partent pour leurs raids de nuit.

Au cours de violents combats entre d'importantes formations, dix-neuf appareils ennemis ont été abattus et cinq autres contraints d'atterrir désemparés.

Cinq des nôtres ne sont pas rentrés.

Les escadrilles australiennes et d'hydravions attachées à l'aviation britannique ont, de nouveau, rendu les plus grands services pendant la récente période de beau temps.

Des renseignements complémentaires ont été fournis au sujet du raid exécuté sur Fribourg, dont parlait le communiqué d'hier. Nos pilotes ont observé l'éclatement de leurs bombes sur la gare et autour de l'usine d'électricité. Aussitôt après avoir jeté leurs explosifs, ils ont été attaqués par de nombreux avions ennemis. Les appa-

reils allemands furent tous contraints de prendre la fuite à la suite d'un violent combat.

Trois des nôtres ne sont pas rentrés.

COMMUNIQUÉ DU 15 MARS (15 h.)

Nous reprenons des tranchées

Hier, à 18 h. 30, en Champagne, à l'ouest du Cornillet, nous avons chassé l'ennemi des éléments de tranchées où il s'était maintenu depuis le 1^{er} mars.

L'opération a pleinement réussi. Nous avons fait 42 prisonniers dont un feldwebel et quatre sous-officiers, rapporté deux mitrailleuses et deux lance-bombes.

En même temps, un de nos détachements pénétrait dans les lignes allemandes du Mont-Blond et ramenait des prisonniers.

Dans la matinée, un coup de main ennemi sur un de nos groupes de combat de Main-Massiges a complètement échoué.

Rien à signaler sur le reste du front, en dehors d'une certaine activité de l'artillerie, dans la région de Moncel, au sud de la Fave et à Violu.

Paris, 12 h.

Chez les troupes américaines

Après leur visite au port et aux dépendances américaines, MM. Baker et Pershing visitèrent les blessés américains d'un des derniers raids d'avions.

M. Baker a complimenté les ingénieurs américains pour l'immense travail accompli.

Les préparatifs ennemis

D'Amsterdam : D'importants mouvements de troupes s'effectuent en Belgique, tandis que des munitions nouvelles sont expédiées sur le front occidental.

Les préparatifs autrichiens

De Rome : D'après des nouvelles reçues d'Innsbruck, indirectement, les opérations de concentration des troupes autrichiennes ont été reprises avec activité. Dans les cercles militaires on parle de la prochaine reprise des opérations sur le front italien où sont concentrées toutes les forces autrichiennes à l'exception d'une division maintenue sur le front occidental.

L'attaque paraît prochaine

Il semble certain que les opérations du front italien seront consécutives à l'offensive allemande du front occidental et seront dirigées par l'Etat-Major allemand.

La Pologne et les empires centraux

De Genève : On affirme que les entre-tiens de Hindenburg avec le Kaiser et Hertling portèrent sur la Pologne.

La Pologne exige la révision du traité de paix avec l'Ukraine, mais elle devra conclure, avec les empires centraux, un alliance politique, économique et une convention militaire.

Turquie et Bulgarie

De Zurich : La Turquie demanderait à la Bulgarie une rectification de la frontière sur la Maritz inférieure. Elle voudrait rentrer en possession de la ligne de chemin de fer d'Andrinople à Dedeagatch. Les empires centraux appuient les revendications turques.

On se bat au Caucase

De Londres : Les Germano-Turcs s'avancent de Trébizonde vers le Nord Transcaucasien. Les Russes résistent énergiquement près de Chachtachtey.

Paris, 14 h. 20.

Sur le front anglais Série de coups de main

Des coups de main exécutés, la nuit dernière, dans les lignes ennemies, à l'ouest de Willers et Guislain nous ont permis de ramener des prisonniers.

Des raids allemands ont été repoussés vers Passchendaele et Poelcapelle.

Quelque activité des deux artilleries au cours de la nuit, au sud-ouest et à l'ouest de Cambrai, au sud d'Armentières et dans les secteurs de Messines et de la route de Menin.

Paris, 14 h. 50.

Fortes détonations à Saint-Denis

A 1 h. 45, deux formidables détonations ont été entendues de Paris.

Il s'agirait d'un accident à St-Denis.

Dans le centre de Paris, les carreaux ont été brisés par l'explosion.

D'Amsterdam on annonce de grands mouvements de troupes en Belgique et l'arrivée de quantités de munitions.

De Rome on donne la même information en ce qui concerne les troupes autrichiennes.

Il semble donc bien que la ruée est imminente...

Peu à peu les Turcs reprennent tout le terrain gagné par les Russes en Arménie et au Caucase. On apprécie tous les jours davantage le beau travail des Soviets !..

UN DOCTEUR offre guérison sûre et rapide toutes maladies exclusiv^{ement} par les PLANTES Ecrire Docteur CORNETTE, 21 bis, avenue Carnot, St Germain (S.-et-O).

THE SWEETHEART SOAP

Savon de Ménage extra

Postal de 10 k^g brut. 27 fr., franco domicile.

Par 10 postaux 26 fr., " " "

La caisse de 50 k^g. 125 fr., f^o gare destinatr^e.

Par 100 kilos.... 240 fr., " " "

Prix spéciaux par wagons complets
Etablissements Ed.-J. POURPE, 120, r. Ferrari, Marseille.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT